

Annonces du ministre de la Famille concernant les garderies commerciales subventionnées:
Les problèmes de fond demeurent

Montréal, le 26 avril 2010 - Profits considérables sur le dos des familles et des contribuables, marché de revente d'entreprises à prix d'or (une garderie de 80 places, dont le permis a été acquis à 157 \$, peut être revendue pour un million de dollars et ce, excluant le prix du bâtiment), chaînes commerciales et propriétaires sans expertise en petite enfance : rien de tout cela n'est résolu ni même questionné par les annonces faites ce matin par le ministre de la Famille, monsieur Tony Tomassi. Les mesures annoncées apparaissent très modestes en regard des problèmes dans la gestion du réseau des garderies commerciales. « Les quelques modifications prévues au processus administratif lors d'un changement d'actionnaires ne corrigent pas ces aberrations et ne rendent pas ce système acceptable », affirme le directeur général de l'Association québécoise des CPE (AQCPÉ), monsieur Jean Robitaille.

« Pourquoi les contribuables continueraient-ils de subventionner à 80% des propriétaires et des actionnaires dont le premier objectif est de faire des profits et d'enrichir leurs actionnaires plutôt que de servir essentiellement les intérêts des enfants et des familles ? ». Les événements des derniers mois ont démontré les dérives qu'entraîne le mariage entre profits et services de garde. « Un débat s'impose sur la pertinence de subventionner ces garderies privées commerciales à même les fonds publics », soutient monsieur Robitaille.

Qui plus est, le ministre affirmait en conférence de presse que 30% des 15 000 places à venir seraient réservées au secteur commercial, protégeant ainsi un marché lucratif pour les propriétaires de garderies privées. « Si des quotas sont ainsi fixés, comment peut-on prétendre que c'est bien exclusivement la qualité des projets et des promoteurs qui primeront dans l'attribution des places ? », questionne le directeur général de l'AQCPÉ.

Par ailleurs, le ministre annonçait également de nouvelles sanctions pour les garderies qui pratiquent la surtarification. S'il est louable de vouloir sanctionner davantage les garderies privées fautives, il faut toutefois rappeler que des sanctions sévères existaient déjà mais qu'elles n'étaient pas appliquées avec diligence ! « Il faudra donc que les gestes suivent si l'on veut réellement dissuader cette pratique et protéger les droits des parents ».

À quand le développement des 15 000 places promises ?

Le retour au mode de concertation régionale dans le processus d'attribution des places, comme cela existait avant 2003, est en soi une bonne nouvelle. Toutefois, ce dont les familles ont besoin de manière urgente ce sont des places supplémentaires, et rien n'est annoncé à cet effet aujourd'hui. « On ne sait toujours pas quand seront créées ces 15 000 places et comme le ministre tarde à lancer un appel de projets, il y aura malheureusement une période de plusieurs mois pendant laquelle aucune place ne sera développée alors que le boom de naissance de poursuit », déplore Jean Robitaille.

Développer en CPE exclusivement

Puisque les parents ont droit à des places de qualité et comme la gestion des fonds publics consacrés aux garderies privées à but lucratif est pour le moins préoccupante, l'ensemble de ces 15 000 places doivent être développées dans le réseau des CPE, des organisations sans but lucratif, contrôlées par les parents et dont le seul objectif est de répondre aux besoins des jeunes enfants et de leur famille.

« Il est éloquent de constater que tous les problèmes évoqués aujourd'hui par le ministre et pour lesquels il tente de trouver des solutions ne concernent que les garderies commerciales. Ne serait-il

pas plus approprié de miser sur les projets des CPE, élaborés de concert avec les partenaires de leur communauté, plutôt que de s'échiner à tenter de redonner un semblant de légitimité à des garderies privées hautement lucratives?», de conclure monsieur Robitaille.

-30-

Renseignements : Violaine Ouellette, responsable des communications, AQCPE, (514) 605-7877